



Litige avec commande d'alliances pour souci de santé du bijoutier

Par **charlotteLALL**, le **14/10/2015** à **10:48**

Bonjour,

Nous avons commandé le 14/03/2015 des alliances chez un joallier et avons avancé la somme de 368 euros (1/3 du prix) comme acompte. La date présumée de livraison était le 01/09/2015. Nous devons être recontacté lorsque les alliances seraient prêtes et qu'il ne resterait que la gravure à ajouter. Depuis le début du mois de septembre nous tentons de joindre le bijoutier. Nous avons eu quelques contacts en septembre nous disant de choisir une police pour la gravure et qu'ils nous recontacteraient quand elle serait réalisée. Depuis fin septembre nous n'arrivons plus à les joindre. La boutique est fermée. nous avons tenté d'envoyer des emails, nous avons téléphoné à de nombreuses reprises et laissé des messages mais n'avons aucune réponse. Le répondeur dit qu'ils sont fermés à cause d'un problème de santé. Notre mariage est dans 1 mois et nous ne savons pas quoi faire. Si nous commandons nos alliances à un autre bijoutier serons nous en mesure de nous faire rembourser notre acompte par celui ci ? Quelles démarches devons nous entreprendre pour récupérer cet acompte ? Le bijoutier est il dans son droit , a-t-il un délai minimal à respecter du fait d'un arrêt maladie ? Pouvons nous annuler la vente du fait d'un retard de livraison ?

Merci d'avance pour vos réponses